



DECISION N°2021-40

Objet : Tarifs 2021 des prestations scientifiques des plateformes de l'IRCAN - Institute for Research on Cancer and Aging, Nice.

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE COTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;
Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts ;
Vu l'arrêté du 31 janvier 2018 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des organismes soumis au titre III du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;
Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;
Vu la délibération n°2020-138 du 17 décembre 2020 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration au Président d'Université Côte d'Azur ;
Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020, portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;
Vu l'avis favorable du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie du 24 juin 2021 ;

FIXE

Article 1 : les tarifs 2021 des prestations scientifiques des plateformes de l'IRCAN - Institute for Research on Cancer and Aging, Nice, comme annexés à la présente décision.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nice, le 7 juillet 2021

Four le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : **2021-40**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES :
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE :

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DECISION : *En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de décision à caractère réglementaire.*

TARIFS UNS : PRESTATIONS SCIENTIFIQUES et Plateformes 2021

(taux de TVA applicable en vigueur)

COMPOSANT E / SERVICE	date départ	Nature de la prestations	Montant HT	Montant TTC		Observations complémentaires
IRCAN	1er septembre 2021	Seahorse : utilisateurs autonomes (IRCAN/campus Pasteur/EPST)	34,51	41,41	plateforme CytoMed IRCAN	Plateforme CytoMed IRCAN
		Seahorse : utilisateurs autonomes (non académique)	51,77	62,12	plateforme CytoMed IRCAN	Prix indiqué par plaque
		FacsAria (IRCAN/campus Pasteur/EPST)	79,25 €	95,10	plateforme CytoMed IRCAN	Coût horaire
		FacsAria (non académique)	118,88 €	142,65	plateforme CytoMed IRCAN	
		Biosorter (IRCAN/campus Pasteur/EPST)	207,40 €	248,88	plateforme CytoMed IRCAN	demi-journée forfaitaire
		Biosorter(non académique)	311,10 €	373,32	plateforme CytoMed IRCAN	
	1er septembre 2021	hébergement souris (IRCAN/Campus Pasteur)	3,06 €	3,67	plateforme d'expérimentation animale IRCAN	coût par cage/semaine.
		hébergement souris (académique hors IRCAN/Campus Pasteur)	4,59 €	5,51	plateforme d'expérimentation animale IRCAN	
		hébergement souris (non académique)	12,21 €	14,65	plateforme d'expérimentation animale IRCAN	
		hébergement Rats (IRCAN/Campus Pasteur)	4,48 €	5,38	plateforme d'expérimentation animale IRCAN	
		hébergement Rats (académique hors IRCAN/Campus Pasteur)	6,72 €	8,06	plateforme d'expérimentation animale IRCAN	
		hébergement Rats (non académique)	17,89 €	21,47	plateforme d'expérimentation animale IRCAN	